Présentation (un peu laborieuse, ou disons passionnée)

Par **Spinz**, le **21/11/2013** à **01:55**

Bonsoir à tous,

Après avoir mis, de façon prématurée, un terme à mes études (faute de circonstances atténuantes) j'ai décidé de franchir le pas et me suis par conséquent inscrit cette année en CAPA à Panthéon-Sorbonne.

A 19 ans, je suis partis seul au Japon pendant près de 2 ans où j'ai été confronté à la dure réalité de la vie, loin du nid douillet, ce qui m'a permit d'une part, de murir en devant affronter tous les aléas qui caractérisent le quotidien (et accessoirement d'être baptisé dans les règles de l'art en matière de séismes et de faire un petit tour en Corée [smile3]) et d'autre part, de me remettre sérieusement en question quant à mon avenir.

Interprête à l'UNESCO, mannequinat, barman, "webdesigner" (site personnel monté en autodidacte pour les besoins d'un hobbie) c'est bien gentil mais un moment donné, il faut avoir la tête sur les épaules.

Je ne prétendrais pas avoir la fibre juridique (bien que certains chargés de TD ne cessent de me vanter cette qualité) mais le droit m'a toujours interpellé et ce indépendamment de l'étiquette prestigieuse généralement attribuée au métier d'avocat que je souhaite exercer plus tard.

Si à l'origine l'art de la plaidoirie et de l'éloquence étaient LES qualités qui me fascinaient particulièrement dans la profession, force est de constater que depuis que j'ai bénéficié de ma première approche du droit, mon intérêt pour la sphère juridique s'est considérablement développé.

En d'autres termes, cette CAPA fait pour moi l'objet d'une agréable surprise.

No pain, no gain

C'est pourquoi je m'efforce, et ce depuis le début de l'année, de fournir un travail acharné au point d'en sacrifier ma vie sociale, et en partant avec l'objectif d'obtenir un 15 de moyenne pour les deux années, sésame permettant d'être catapulté directement en L2.

Seulement voilà, si le syllogisme pratiqué sur mes cas pratiques en droit commercial semblent être au vue des notes quasi-irréprochable (la perfection n'existe pas), mes connaissances et ma compréhension des cours de droit public et civil avérées, je n'arrive vraisemblablement pas à organiser mes idées lorsqu'il est question de dissertations juridiques, certes facultatives mais que je me contraint à rendre systématiquement et dans les

délais.

Autre soucis, j'ai tendance à être perfectionniste de nature, ce qui d'un certain point de vue peut sembler être une qualité mais qui dans le cas présent me fait cruellement défaut et risque de sérieusement me porter préjudice au cours des partiels.

Je pense que la question de l'organisation de mes idées quant à l'élaboration d'un plan peut également venir de ma tendance à avoir du mal à m'organiser au quotidien et autant vous le dire clairement : je commence à paniquer et redoute une baisse de motivation.

A titre d'exemple, j'ai, pendant les 2 premiers mois, pris l'habitude d'approfondir mon coup aussitôt rentré chez moi (les cours finissant à 21 / 21h30 et le temps de manger, je travaillais donc de 22H30 à 3, 4 voir 5h du mat) ce qui n'est plus le cas désormais.

Certes je ne baisse pas les bras pour autant, je continue à travailler au quotidien, à m'investir, j'essaye dans la mesure du possible d'assister à des audiences au Palais de Justice pour éclaircir quelques points, j'essaye d'approfondir les rares jurisprudences qui me semblent essentielles jusqu'à maintenant (Arrêt Zielinski et Pradal et Gonzales et autres c/ France par exemple)

Les dissertations juridiques portant sur le droit civil sont relativement délimitées dans l'ensemble, ce qui réduit les chances de faire un hors-sujet, cependant c'est une toute autre histoire en droit constitutionnel.

La dernière dissertation portant sur les "les élections sous la Vème République" (que nous n'avions pas, et d'ailleurs toujours pas étudié) m'a inévitablement contraint à approfondir la Vème République.

Verdict : d'après mon chargé de TD elle aurait mérité un 15 / 20 si le sujet était "les élections présidentiels sous la Vème République" pourtant l'inégalité mandataire présidentiel/parlementaire qui engendra les trois cas de cohabitations me semblait suffisamment démontré dans ma dissert.

L'original a été écrasé lors de la rédaction d'une nouvelle dissert mais le chargé de TD devrait me rendre ma copie ce vendredi donc si ça en intéresse quelques-un j'aimerais pouvoir vous la soumettre afin que vous puissiez m'aider et éventuellement me donner d'autres conseils en matière de méthodologie, gestion de temps (notamment au niveau des partiels)

Aujourd'hui, j'ai 23 ans et je tiens à réussir mes études pour poursuivre le rêve auquel j'aspire : devenir juriste.

En vous remerciant d'avance.

Par **KRISS**, le **22/11/2013** à **00:03**

Bonsoir!

C'est tout un CV que tu nous as mis là :)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Beau parcours! Je suis nouvelle aussi..
Bienvenu ;)

Par **Spinz**, le **22/11/2013** à **11:14**

Huhu oui je n'y suis pas allé de main morte ^^

Je te souhaites également la bienvenue !

En espérant qu'on trouvera tout deux les réponses à nos interrogations :)

Par **Poussepain**, le **22/11/2013** à **11:24**

Bienvenue,

Le perfectionnisme en Droit n'est pas toujours un atout il faut savoir dégraisser le mammouth;).

Beau parcours de vie et très intéressant, bonne continuation pour la suite!

Par **Yn**, le **22/11/2013** à **18:49**

[citation]Si à l'origine l'art de la plaidoirie et de l'éloquence étaient LES qualités qui me fascinaient particulièrement dans la profession, force est de constater que depuis que j'ai bénéficié de ma première approche du droit, mon intérêt pour la sphère juridique s'est considérablement développé[/citation]
Malheureusement, l'éloquence est loin d'être un critère recherché en droit. Les grandes plaidoiries aux assises n'occupent qu'une place très résiduelle dans le droit et ne concernent surtout que les pénalistes ; voie particulièrement bouchée s'il en est...

L'intérêt pour le droit vient souvent avec le temps. On se prend à aimer les questions techniques, l'art de de savoir jouer avec les différentes règles, de mobiliser différentes matières - qualités premières d'un bon juriste selon moi - et finalement de préférer la démonstration technique à l'argumentation souvent stérile.

Il n'est jamais trop tard pour se "réveiller", bonne chance pour la fin de cette capacité et pour la suite.

N'hésite pas si tu as des questions, le forum sert à cela.

Par **Spinz**, le **22/11/2013** à **23:53**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

C'est exactement ça.

Je sais que c'est encore prématuré mais mes affinités et mes intérêts pour telles ou telles branches se développent au fur et à mesure qu'on avance.

Par exemple, le supposé manque de déontologie qui caractérise la branche commerciale me faisait grincer des dents au début mais le syllogisme destiné à résoudre les "puzzles" que représente à mes yeux les cas pratiques est vraiment plaisant.

Il en va de même pour les cours de droit civil que je trouvais très abstrait au début mais qui sont désormais très intéressants :)

Merci pour votre chaleureux accueil :)

Par **Spinz**, le **12/02/2014** à **08:27**

Bonjour à tous !

Depuis mon dernier message de l'eau a coulé sous les ponts et j'ai eu l'annonce de mes résultats du 1er semestre après avoir été confronté pour la premières fois à l'expérience des partiels.

Je me suis imposé un régime indigeste d'une dissertation juridique / jour pendant les "vacances" de noël afin de pouvoir cerner la méthode de droit constit car durant cette entrainement j'ai appris à mes dépends que le fait de comprendre et d'assimiler beaucoup de connaissances n'était pas réellement bénéfique sans un soupçon de méthode.

Pire encore, ça peut s'avérer être un véritable handicap avec la contrainte de temps qui s'impose.

Je ne vais pas tergiverser, je m'étais fixé le but d'obtenir 15 de moyenne, je m'en tire avec un 16 de moyenne.

Cerise sur le gâteau je crois avoir eu le meilleur résultat au cours de cette session.

Je me permets donc de vous annoncer mes résultats en détails avec mes ressentis :

- Droit Constitutionnel : 13 / 20

Autant dire que je suis relativement déçu, d'une part, parce que j'ai du m'asseoir sur le style que je maîtrise relativement bien au vue des appréciations mais qui dans le cas présent était un luxe que je ne pouvais vraisemblablement pas m'offrir, et d'autre part, parce que j'ai tout simplement paniqué pendant les 15 premières minutes, un black-out qui m'a empêché d'établir un plan avec des titres plus accrocheurs et une conclusion plus percutante sans parler de l'omission de points de droit qui certes relèvent de détails mais qui me paraissaient tout de même importants.

- Droit Commercial : 16 / 20

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

J'ai pris la liberté d'assimiler la méthodologie du cas pratique enseigné aux licences et masters auprès d'une connaissance (nous utilisons une méthode intermédiaire à cette dernière) mais j'ai préféré jouer la sécurité.

L'énoncé du premier cas pratique était relativement ambïgue (sur la forme et non sur le fond) et s'agissant en l'espèce d'un artisan devenu commerçant de fait je suis vraiment déçu d'être tombé dans le panneau (c'est un peu difficile à expliquer, je penserais à mettre les sujets sur les forums)

- Droit Civil : 18,5 / 20

Deux sujets : la rétroactivité de la loi et la responsabilité des parents du fait de leurs enfants.

Je précise que l'un des sujets, à savoir la rétroactivité de la loi, a été traité avec la chargée de TD qui nous annoncée qu'un des 6 sujets traités avec elle serait susceptible de tomber contrairement au deuxième sur lequel mon choix s'est porté en pensant naïvement que la réflexion serait plus évaluée.

A noter que le Code civil était autorisé.

Je me tatais à traiter la rétroactivité de la loi que je comptais introduire sous une autre approche que celle vue en TD en parlant de l'inefficacité de la distinction droit acquis / simples expectatives jusqu'aux principes posés par le doyen Paul Roubier, me servir de l'actualité (notamment la loi portant réforme au droit des retraites), faire appel à des connaissances approfondies personnellement.

A titre d'exemple le titre I-B de la chargée était "survie de la loi ancienne" que je comptais remplacer par "un principe de sécurité juridique justifiant la survie de la loi ancienne" et dans lequel je comptais énoncer l'arrêt KPMG du Conseil d'Etat justifiant ce principe en matière contractuelle (c'est un approfondissement personnel, je me trompe peut-être ?)

Quoiqu'il en doit j'ai choisi la responsabilité des parents du fait de leurs enfants que j'ai terminé au bout de 6 pages, autrement dit en 1h sur les 1h30 imparties.

Je n'ai pas ouvert le Code civil jusqu'à cette instant pour éventuellement ajouter les dates des arrêts Fulllenwarth, Levert, Samda et Bertrand (ce dernier me paraissait indispensable pour poser les fondements de la responsabilité civile délictuelle mais je me souviens avoir rédigé une intro particulièrement laborieuse en parlant de la théorie de la responsabilité fondée sur la garantie de Boris Stark)

Je ne vous cache pas qu'après ces épreuves on a arrosé ça comme il le fallait et qu'à côté mon intérêt en la matière augmente régulièrement mais malheureusement mon enthousiasme et ma curiosité me jouant parfois des tours, j'ai peur d'être discrédité par le prof de droit commercial durant les oraux d'autant plus qu'il pense que j'ai déjà fait du droit alors qu'il s'agit là de ma première véritable approche...

Autant vous dire que je ne peux pas m'empêcher de penser que ses foudres vont s'abattre sur moi >
J'ai pris Jean-Louis Debré comme exemple mais également une élève invitée au début de l'année pour témoigner de son expérience en tant qu'ancienne capacitaire.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Son parcours pré-capa ressemblait étrangement au mien, c'est ainsi que je me suis naturellement calqué sur elle qui a atteint l'exploit que je vise à savoir une moyenne de 15 sur les deux années.

Aujourd'hui elle est en L2 et tout se passe pour le mieux pour elle, si j'avais la chance de la revoir je la remercierais chaleureusement pour cet élan de motivation qu'elle m'a transmis par son simple témoignage.

Je suis fier et très heureux (et c'est un euphémisme)certes mais je ne vais pas m'en vanter, je garde le triomphe modeste car il s'agit là seulement de la première session et l'excès de confiance est la pire des choses qui pourrait m'arriver.

Par ailleurs, si j'ai pu en arriver là c'est au prix de nombreuses concessions, d'un surmenage diagnostiqué, de saturations périodiques et en jonglant avec le poste de réceptionniste de nuit dans un hôtel.

J'espère vraiment que ce pavé encouragera les gens ayant été tout comme moi victimes de circonstances atténuantes à se lancer.

C'est une véritable métamorphose qui s'opère, et le meilleur reste encore à venir.

PS : j'ai rédigé depuis mon téléphone j'espère ne pas avoir fait de bourdes ^^

Par **Yn**, le **12/02/2014** à **10:52**

Je suis content pour toi, j'espère que tu vas pouvoir entrer directement en L2 avec ces bons résultats.

Inscrit à Paris-1 tout comme toi (seulement quelques années de plus au compteur), je peux t'assurer que mes étudiants ne fournissent pas un tel travail et que leur culture juridique est beaucoup plus limitée.

Je t'invite à continuer dans cette voie, poursuivre tes efforts et tu devrais réussir à mener ton projet à terme.

Par **Poussepain**, le **12/02/2014** à **23:28**

Impressionnant, vous pouvez être fier c'est largement mérité.

Je vous souhaite de continuer comme ça, vous semblez passionné et en travaillant comme ça, ce que vous ferez sera encore plus passionnant.

ça montre, si cela était encore nécessaire, que les parcours hors norme, révèle aussi de vrais personnalités et talents.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Je vous souhaite de continuer avec cette exigence et surtout ce plaisir.

Vous êtes sans doute déjà plus juriste que certains titulaires de licence.

Comme vous le dites : "le meilleur reste encore à venir".

Par **gregor2**, le **14/02/2014** à **00:31**

Bonsoir, je n'étais pas dans les environs au moment de votre arrivée sur le forum donc je vous souhaite la bienvenue en retard ;)

Bravo pour vos notes, c'est très positif et le seul conseil que je peux donner (s'il m'est permis) c'est de toujours prendre du recul quant à la façon dont on travaille et se remettre en question régulièrement quant aux méthodes qu'on applique (quoique vos résultats soient très bons ;))

[citation]Par exemple, le supposé manque de déontologie qui caractérise la branche commerciale me faisait grincer des dents au début mais le syllogisme destiné à résoudre les "puzzles" que représente à mes yeux les cas pratiques est vraiment plaisant.

Il en va de même pour les cours de droit civil que je trouvais très abstrait au début mais qui sont désormais très intéressants :) [/citation]

bienvenue au club, ça m'a fait ça chaque année, j'avais quelques préjugés sur le métier d'avocat, je pensais que le droit constitutionnel, le droit européen et le droit fiscal et les finances publiques allaient être chiants, et bien ce sont de loin mes branches préférées :p

Beaucoup de surprises de ce genre vous attendent.

Bienvenue encore et bonne soirée.

Par **Spinz**, le **14/02/2014** à **19:00**

@ Yn : Merci pour tes encouragements !

Nos cours magistraux sont à PMF mais dès l'année prochaine je pourrais enfin aller régulièrement à Panthéon (un véritable temple sacrée auquel on est convié seulement pour les TD du samedi :()

Je pense qu'il y'a un facteur maturité qui joue aussi sans parler de l'intérêt qui contribue énormément à la motivation.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Y'a une sacrée différence entre travailler par contrainte et par plaisir (même si en définitive l'aspect contraignant est toujours là mais vite remplacer par un sentiment de satisfaction)

J'espère sincèrement pouvoir mener à bien ce à quoi j'aspire.

@ Poussepain : Aujourd'hui je m'en mords les doigts mais il est vrai que quand je compare notre programme avec celui de certains amis en licence, je me dis que c'est un mal pour un bien, au moins je partirais avec de solides bases.

Nos profs nous ont dit que le programme représentait celui des L1 et L2 en revanche pas de commentaires d'arrêts.

@ gregor2 : Merci !

Oui j'en ai justement fait les frais, c'est pourquoi j'ai envisagé des approches différentes avant l'échéance.

J'ose pas imaginer la frustration que j'aurais ressenti en cas d'échec, en particulier en droit constit où les connaissances étaient loin de me faire défaut.

Cela dit je m'en veux encore d'avoir paniqué :/

Par contre, je ne sais pas si j'arriverais à expliquer le fond de ma pensée, mais désormais, je vois le droit comme de la "magie".

Je m'explique :

Bien que l'on ait des profs complètement différents, tout s'imbrique harmonieusement bien, pas de place pour l'incohérence.

Certains nota bene du début de l'année me reviennent automatiquement lorsqu'on nous abordons certains points.

Je pense notamment à la liberté contractuelle dépourvue en principe de toute valeur constitutionnelle mais indirectement protégée selon le contenu du contrat (avec le mariage j'en ai eu un exemple).

La comparaison des différents mécanismes constitutionnels depuis la monarchie est toute aussi intéressante.

Constater soit-même que certains principes différents sur la forme mais quasi-identiques sur le fond (exemple : les pouvoirs exceptionnels énoncés par l'art.16 de la Constitution et les ordonnances de l'art. 14 de la Charte de 1814 ou plus récemment, la loi d'habilitation, descendant des décrets-lois) me rendent encore plus satisfait de mon travail.

Nos profs nous ont dit de nous en tenir aux cours mais par moment je suis tenté de déroger aux indications et d'envisager une démonstration différente, plus pertinente >
En droit commercial (la matière que je préfère), on a entamé le droit des sociétés.

Depuis le début le prof n'a cessé de nous rappeler l'intérêt autour duquel il s'articulait : la

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

protection des tiers.

Ce mercredi j'ai eu un véritable flash lorsque nous avons abordé la "nullité" d'une société valablement constituée et immatriculé en gardant simplement ce principe à l'esprit.

C'est vraiment un très bon prof, certes il aime faire des parenthèses pour nous faire découvrir des cas particuliers (ex : la validité des clauses léonines) mais ça sera particulièrement bénéfique pour l'avenir.

Maintenant il s'agit de ne pas se laisser aller et surtout de ne rien prendre pour acquis !

Par **Spinz**, le **19/06/2014** à **03:40**

L'année étant désormais terminée, je me permets de poster un petit message en attendant de détailler d'avantage le déroulement du second semestre.

Tout s'est vraiment bien passé et mon objectif a été atteint, cependant je suis tombé sur des sujets vraiment ennuyants aux oraux, ce qui in fine m'a valu un 15,375 de moyenne contre un 17 que j'aurais probablement pu obtenir sans cette guigne ^^

Je tiens par ailleurs à préciser que j'ai obtenu ma revanche en droit constit, la matière que je redoutais tant, puisqu'il semblerait que j'ai raflé la meilleure note (18 / 20), je me suis même offert un petit peu de droit comparé pour le II - B en comparant le contrôle de constitutionnalité pratiqué a posteriori en droit interne et le contrôle de constitutionnalité de type déconcentré pratiqué notamment aux USA ou par voie d'action en Allemagne.

J'ai rêvé à de nombreuses reprises de composer tant bien à l'écrit qu'à l'oral, sur le recours pour excès de pouvoir malheureusement je n'ai pas eu cette chance mais ce n'est que partie remise.

J'ai pris la liberté d'apprendre tous les arrêts de principes qui lui sont associés et force est de constater que la matière du droit administratif est bougrement intéressante.

Le droit des sociétés qui a couvert le seconde semestre était tout autant passionnant surtout la SA à laquelle je reviendrais lors de mon prochain message (le prof m'avait accordé le privilège du choix du sujet compte tenu de mes notes et j'avais beaucoup approfondi ce dernier, notamment en m'attardant sur les "brumes de l'article L225-35" de Paul Le Canu)

Quoiqu'il en soit, je conseille vivement à toute personne un tant soit peu curieuse à l'égard du droit de s'y lancer, encore une fois c'est un domaine vraiment passionant, et c'est un euphémisme !

Par **Spinz**, le **12/09/2015** à **14:49**

Bonjour à tous !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Faute d'un contrecoup post-examens subi cette année je n'ai malheureusement pas pu donner de nouvelles, ce à quoi je vais remédier dès maintenant.

Tout d'abord, je tenais à remercier l'excellent corps enseignant (avec une mention spéciale pour maitre Carbonnier chargé d'assurer des cours magistraux de procédure civile et de voies d'exécution), y compris ceux pour lesquels nous ne sommes rien de plus qu'un instrument de carrière, qui s'impliquent dans cette formation si particulière que constitue la capacité en droit.

Si au cours de cette année la logique aurait voulu que je m'attarde sur l'option "entreprises en difficulté" c'est dans une optique purement stratégique que je me suis orienté vers l'option "administration" en vue de la licence 2.

Au premier semestre, la procédure civile, le droit administratif, l'expression écrite et orale furent étudiés.

Les partiels de ce même semestre donnaient lieu pour ma part à un examen de droit administratif de 3h avec au choix un commentaire guidé (seule une méthodo approximative de la fiche d'arrêt nous avais été enseigné) ou une dissertation juridique ainsi qu'un examen d'expression écrite et orale avec pour seule exercice un résumé de texte de 1h30

Précisons, s'agissant du droit administratif, que j'avais pris le soin de m'avancer 2 semaines à l'avance pour assimiler les parties (notamment celle de la ô combien intéressante hiérarchie des normes) classiquement enseignés au cours du premier semestre droit administratif en m'armant du GAJA et de l'excellent P-L Frier.

Malheureusement, bon nombre d'entre-elles ne seront abordées qu'au cours du deuxième semestre.

Mon choix s'est porté sur le commentaire guidé d'un arrêt très riche faisant converger les notions de service public, d'AAU et d'actes administratifs.
J'obtins un 13.

S'agissant de l'expression écrite et orale, j'ai été, à l'instar du droit administratif, contraint de pratiquer de manière drastique en alternant entre des textes issus de « l'esprit des lois » de Montesquieu et « des délits et des peines » de Cesare Beccaria.

Quelle ne fut pas ma surprise en constatant que le texte de l'examen était tiré de l'esprit des lois.
Etant donc d'ores et déjà familiarisé avec le style de Montesquieu, j'ai pu parvenir à la note de 15,5.

Second semestre, les hostilités sont lancés avec au programme : droit administratif, droit social (relations individuelles et collectives du travail), finances publiques, voies d'exécution et anglais.

Notons que j'ai la fâcheuse tendance à vouloir approfondir autant que possible les cours enseignés quitte à m'imprégner de la doctrine ou de rajouter des arrêts que l'on nous épargne. Avec le peu de cours que j'avais au premier semestre il m'arrivait de saturer alors imaginons ce qu'il en fut pour ce second semestre...

Pour cette seconde session de partiels, un nouvel examen de droit administratif de 3h avec

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

toujours au choix : un commentaire guidé ou une dissertation juridique.

A force de pratique depuis la première année, je pense avoir acquis une certaine souplesse en matière de dissertation et sur les recommandations d'une connaissance officiant dans le milieu juridique je devais impérativement me tourner vers cette exercice si je voulais finir l'année avec plus de 15 de moyenne, condition qui je le rappelle octroie un sésame pour accéder directement à la licence 2.
Malgré la séduisante Dame Peynet à commenter, je me jeta sur le deuxième sujet : « le juge administratif est-il le seul juge de l'Administration ? »

J'ai appréhendé le sujet de manière transversale en l'articulant autour du « noyau dur » (selon l'expression de B. Genevois) de la compétence du juge administratif telle qu'affirmé par les sages du Conseil Constitutionnel ainsi que des notions de voie de fait et d'emprise irrégulière.
J'ai conclu en tentant de démonter la perte de la justification de la compétence dérogatoire du juge judiciaire en mettant en évidence l'ordonnance Commune de Chirongui tout en me permettant une petite audace en citant l'admirable professeur René Chapus qualifiant la voie de fait de « folle du logis ».

En définitive, je suis le seul à avoir eu plus de la moyenne, en l'occurence 14.
Je tiens à préciser ce point car malgré l'étiquette péjorative associée à la capacité en droit et contrairement à ce qui se dit ça et là, nous suivons le même programme et sommes soumis à la même exigence qu'en licence 2 à la différence prêt que nous avons certes des TD à rendre mais qui ne sont pas notés.

Entre ces deux grosses matières, un peu de répit avec un l'examen d'anglais présenté sous la forme d'une variétés d'exercices sur un fond juridique pour lequel j'ai obtenu 17,5.

Vient enfin l'examen de droit social qui laissait le choix entre un cas pratique et une dissertation juridique pour laquelle j'avais le fond requis mais qui nous a formellement été déconseillé par la chargée de TD.

Dans tous les cas je me serais tourné vers le cas pratique que je n'ai malheureusement pas assez pris au sérieux.
En prenant mon temps, je ne peux m'en prendre qu'à moi de ne pas avoir pu mener ma dernière conclusion à terme, ce qui me valu un 14.

A l'issu des examens écrits, mon objectif n'était toujours pas atteint et je ne faisais que frôler le 15 de moyenne générale.

L'enseignement du professeur de finances publiques m'exaspérait comme bon nombre de mes camarades, je tentais de de décortiquer l'essentiel au sein de son amas d'exemples trop pédagogiques voire dispensables par moments.
Pour l'anecdote, tout un bloc de droit fiscal nous fut envoyé par mail, le prof n'ayant pas daigner se déplacer (ni de nous prévenir) pour le dernier cours nous invita gentiment à rentrer chez nous par téléphone en nous demandant de ne pas faire remonter ça à l'administration universitaire.

En revanche, la procédure civile et les voies d'exécution m'interpellent ne serait-ce que pour l'importance que ces matières revêtissent au sein de la profession à laquelle j'aspire.
De plus, je m'étais secrètement fixé comme second objectif celui de faire tomber maitre

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Carbonnier de sa chaise au cours de ces deux oraux.

Malgré mes régulières révisions au cours l'année, je cherchais un moyen de faire décoller ma note en à m'abreuvent de la doctrine de Motulsky ou en étudiant en profondeur l'arrêt Cesareo.
De la même manière, je décortiquais les voies d'exécution en m'aventurant d'avantage dans l'usine à gaz que constitue la saisie immobilière ou en voulant par exemple mettre en évidence la fragilité de l'effet d'attribution immédiate de la saisie-attribution pratiquée en connaissance de la période suspecte depuis 2005.

Pour la procédure civile, je n'ai pas eu l'occasion d'exposer le principe de concentrations des moyens, à la place « la Cour de cassation ».
En revanche, le sujet qui m'était imposé pour les voies d'exécution était « la saisie-immobilière ».

10 minutes de préparation pour les deux sujets pour un 10 minute d'exposé pour chaque.
Pendant ma préparation, je grinçais des dents en voulant aider un camarade de promo confondant les ordonnances de référés et sur requête.

Puis vint enfin mon tour :
Moins intimidé que l'année précédente, mes oraux se déroulèrent très bien malgré un petit blanc vite comblé et un lapsus aussitôt rectifié.
Cet entretien riche en émotions me valut un 17 en procédure civile et un 17 en voies d'exécution.

Malheureusement, les finances publiques restaient encore à venir et il convient de préciser que la date ainsi que l'horaire de mes oraux de procédure civile et de voies d'exécution avaient été avancé à celles des finances publiques deux jours avant l'échéance (Merci au président de la République d'avoir choisi ce jour pour visiter le Panthéon, me faisant par la même occasion grief).

Je suis l'avant-dernier étudiant, le prof à l'air fatigué...
Je pioche le sujet et tombe sur un aspect purement procédural de la LOLF qui ne me fascinait pas vraiment : la préparation du projet de loi finances.
Pourquoi ne suis pas tombé sur les principes budgétaires, le principe de séparation ordonnateur comptable ou encore le contrôle opéré par leurs juridictions respectives ?

Pendant la préparation, j'ai un flash et je parviens ainsi à rassembler mes connaissances qui sont uniquement pour ce sujet moins approfondies.

Je vois l'étudiant me précédant quitter la salle et vient enfin l'ultime oral qui marquera la fin de cet année :

Malgré les tentatives d'intimidation du professeur, je parviens à exposer mon sujet de manière cohérente.
Je l'amène doucement mais surement sur le terrain de la ventilation MPA et m'armant de mes bases plutôt solides en droit administratif, je me permets de faire un lien avec les PPP lorsque celui-ci m'interroge sur les autorisations d'engagement.

Il s'avérait que le professeur n'était pas généreux dans la notation, je ne m'en sors in fine pas

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

trop mal avec un 13.

Après avoir passer 3h avec mes amis à décompresser autour d'une bonne bière bien méritée, les résultats tombent : j'obtiens 15,021.

http://nsa37.casimages.com/img/2015/09/12/150912025507293630.png

http://nsa38.casimages.com/img/2015/09/12/150912025506686344.png

C'est moins que ce que j'espérais mais l'objectif est atteint, je fonds en larmes en état d'ébriété dans les bras de ma copine et cerise sur la gâteau j'apprends le jour de ma rencontre hasardeuse avec la ministre de la justice que j'ai terminé major de la promo.

Pourtant à 2 jours de la rentrée universitaire, je doutes.
Un nouveau régime, un nouveau mode de vie et un nouveau défi m'attendent.

Je retrouve les obligations que je chouchoute tant, le pénal que je n'ai pas pris à regret pendant la deuxième de capacité en droit (moins au vue des problèmes qu'il y'a régulièrement avec le chargé de cours magistraux), le droit administratif qui me passionne malgré mes affinités avec le droit commercial et des sociétés mais pourtant, je doutes.

C'est pourquoi, en plus d'inviter vivement ceux qui tout comme moi se sont égarés en chemin pour x raison à intégrer la capacité en droit, je souhaiterais récolter des conseils pour pouvoir mener à bien cette année et pourquoi pas obtenir les mêmes résultats qu'en capacité en droit...

Merci d'avance

Cordialement

Par **antmar**, le **13/09/2015** à **03:31**

Bonsoir,

J'ai entendu parler d'un programme de parrainage des CAPA entrant en licence de droit à Paris I. Une association d'étudiants en M2 se propose de les accompagner pendant leur licence et de répondre à toutes leurs questions.

Le mail de leur asso c'est contact [at] admef.fr

Par **Spinz**, le **13/09/2015** à **20:28**

Bonsoir,

Merci pour l'info !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

J'essayerais de me renseigner dans la semaine avant le coup d'envoi des TD :)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés